

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTEEtaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle

VOTE : **En exercice : 35** **Présents : 27** **Représentés : 4** **Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : redevances assainissement collectif : tarifs a compter du 1^{er} janvier 2026

**REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20251791 du 21 Octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et intégrant la compétence « Assainissement Collectif » au titre des compétences facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Vu la délibération n°20251104_12 du 4 novembre 2025 de la CCEDA définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif sur les communes de Bort l'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel et Saint-Jean d'Heurs ;
- Vu les délibérations des communes suivantes, relatives aux redevances assainissement 2025 (part communale) :

Communes	Date délibérations	Communes	Date délibérations
Bort l'Etang	14/11/2025	Peschadoires	14/04/2025
Joze	18/12/2024	Ravel	19/12/2024
Moissat	17/01/2025	Saint-Jean d'Heurs	08/04/2025
Orléat	14/04/2025		

- Considérant que la CCEDA est l'autorité organisatrice de la compétence Assainissement Collectif pour les communes susmentionnées depuis le 1^{er} janvier 2026 et qu'à ce titre, il lui appartient de fixer les tarifs de la redevance Assainissement Collectif pour 2026 ;
- Considérant la pluralité actuelle des modes de gestion et l'absence de schéma directeur globalisé, et au regard des enjeux financiers ;
- Considérant la nécessité d'équilibrer le budget rattaché en dépenses et en recettes ;
- Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 02/02/2026 ;

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- **DE DECIDER** de maintenir pour l'exercice 2026, les tarifs des redevances Assainissement collectif en vigueur sur chacune des communes comme suit :

Communes	Part Fixe	Part Variable
Bort l'Etang	63,00 €	0,80 €
Joze	25,00 €	1,35 €
Moissat	0,00 €	2,70 €
Orléat	0,00 €	2,20 €
Peschadoires	32,00 €	2,10 €
Ravel	0,00 €	1,00 €
Saint-Jean d'Heurs	20,00 €	1,53 €

- **DE CHARGER** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

063-246301097-20260203-20260203_21-DE
Reçu le 05/02/2026

CCEDA
CC 03/02/2026
(21)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Vice-Président

